

MÉTROPOLE DE LYON

GRANDLYON
la métropole

RÉFÉRENTS DE L'ACTION

Alice DELCOURT
 Développeur économique Lyon 2 Lyon 7
 adelcourt@grandlyon.com
 06 26 88 89 96

NOM DE LA DIRECTION

Direction Innovation & action économique (DIAE)

LOCALISATION DU PROJET

Métropole de Lyon

Lyon Eco Energie

Dates de début et de fin du projet	Dispositif mis en place en 2014 (CCI/CMA, Métropole, ADEME et Région) qui existe toujours.
Contexte et historique du projet	<p>Le PCAET fixe des objectifs ambitieux en termes d'efficacité énergétique des entreprises par l'action 4.7 « accompagner les TPE/PME pour améliorer leurs performances énergétiques »</p> <p>Sur le territoire de la Métropole de Lyon, l'enjeu est de sensibiliser par un dispositif d'accompagnement la part la plus significative des entreprises concernées, pouvant réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre.</p>
Objectifs visés par l'action	<p>Ce dispositif permet aux TPE/PME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'évaluer leur consommation d'énergie, - De comprendre et d'optimiser leur facture énergétique, - De hiérarchiser les actions à entreprendre, - De sensibiliser les membres de ces entreprises aux bonnes pratiques, - D'adopter des solutions adaptées grâce aux propositions d'un.e spécialiste, - De réduire durablement leurs factures énergétiques.
Mise en œuvre	
Actions réalisées	<p>La mission se compose de 2 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individuel des entreprises volontaires, à travers un dispositif nommé « visites énergie » - Actions collectives, soutien et collaboration avec les territoires et implication dans le réseau régional <p>À ce jour, le dispositif a permis d'accompagner 315 entreprises (industrie, commerces, alimentation, autres..) et d'organiser de nombreuses actions collectives (webinaires, journée QSE, action froid performant, action éclairage..).</p>
Actions en cours	Les conseillers LEE ont pour objectif de réaliser 25 visites par an, ainsi que de continuer les différentes actions collectives en s'appuyant sur les retours et les besoins du terrain.
Prochaines étapes	<p>2021 : mise en place d'un régime d'aide aux investissements réalisés suite aux préconisations des conseillers (taux 25 %, investissements : 30K max) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les entreprises à réaliser des investissements - Promouvoir les démarches déployées par la Métropole en soutenant les éco-investissements <p>Les éco-investissements pourront être réalisés de nature suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chauffage/climatisation - Isolation du bâti - Éclairage - Process - ENR - Gestion de l'énergie
Éléments de budget (dépenses d'investissement/ fonctionnement ; recettes)	60 000 € subvention (30 000 par chambre) incluant une part d'aide à la prospection 1 250 000 € d'aide aux éco investissement pour 2022-2026
Freins rencontrés/ solutions apportées	Pas d'engagement systématique des actions préconisées dans les diagnostics, notamment à cause de l'aspect financier. Difficulté à récupérer des éléments de bilan quantitatif. Solution : mise en place de l'aide aux éco-investissements.

Facteurs de réussite	Ancrage sur le terrain, expertise des conseillers et adaptabilité du dispositif. Retours positifs des entreprises et souhait/nécessité de développer le dispositif, tant dans l'offre de service que dans le nombre de visites.
Acteurs impliqués et rôles	Ademe, CCI, CMA, DIAE, Service ecologie, Région jusqu'en 2019
Date de mise à jour de la fiche	19/08/2021

POUR EN SAVOIR PLUS

 <http://www.economie.grandlyon.com/lyon-eco-energie-services-aux-tpe-pme-pour-reduire-la-facture-energetique-163.html>

EN BREF

Descriptif

Le dispositif Lyon Eco Energie a pour but d'accompagner les TPE et PME du Grand Lyon afin de réduire leurs consommations d'énergie et par conséquent de contribuer à augmenter leur compétitivité et leur performance énergétique. Cela est rendu possible par un pré-diagnostic énergétique au sein de l'entreprise et l'élaboration d'une liste de préconisations d'amélioration.

Étapes clés

2014 : lancement du dispositif
2018 : bilan et réorientation des actions collectives
2020 : adaptabilité du dispositif à la période COVID, multiplication des webinaires
2022 : lancement de l'aide à l'éco-investissement